

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

Le Maire de **LA BASTIDONNE**,

VU la demande en date du 5 septembre 2022 par laquelle Monsieur GAETANI LISEO Pierre, demeurant Lieu-dit les Sagnettes 63700 BUXIERES SOUS MONTAIGUT, demande **L'ALIGNEMENT** de sa propriété cadastrée section **A n° 1465** :

47 Chemin des Paroites, commune de LA BASTIDONNE ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111.1 ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3 ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Alignement

L'alignement de la voie sus-mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée :

- par le plan topographique annexé au présent arrêté, matérialisant la limite de fait du domaine public.

ARTICLE 2 : Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

ARTICLE 5 : Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de LA BASTIDONNE.

ARTICLE 6 : Recours

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à La Bastidonne,
le 5 Septembre 2022

Michel PARTAGE
Maire de La Bastidonne



Annexe

Plan topographique matérialisant la limite de fait du domaine public

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
Commune de LA BASTIDONNE

Lieu-dit: "DERNIER-CHATEAU"

Références cadastrales
Section A

Propriété de la Commune

PLAN TOPOGRAPHIQUE

LEGENDE

— Limite non garantie définie d'après l'état des lieux
et l'application du parcellaire cadastral

Nota: L'application cadastrale ne permet pas de définir avec précision emprise de la Voie communale dite des Paroites
Avant la toute phase d'étude ou de travaux, il conviendra d'établir l'alignement du Domaine Public

Date: 17/02/2022

Dossier: A04522 - CP

Echelle: 1/250

Coordonnées X - Y
Rattachées au RGF93-CC44

Altitudes dans système NGF69

GEOMETRE-EXPERT
CONSULTEUR EN TOPOGRAPHIE

SARL AQUALHON Christophe - Géomètre-Expert Foncier DPLG
Bureau Principal - mail: aqualhon@orange.fr
331 Avenue Philippe de Girard 84400 APT - Tel: 04.90.74.06.22
Bureau Secondaire:
7 Rue de la Liberté, 13140 MIRAMAS - Tel: 04.90.58.21.43 -
mail: miramas@orange.fr
36 Avenue Frédéric Mistral, 13500 MARTIGUES - Tel: 04.42.07.18.15
mail: martigues@orange.fr
Permanences
Quartier Jean Bernard 84223 COUSTELLET
ZA BERTHOIR - 2 Rue Fernand JULIEN - 13410 LAMBESC

